



## Section 02

### Théories physiques : méthodes, modèles et applications

#### Motion à propos de l'affichage du classement des candidats admissibles sur le site des concours CNRS

La Section 02 réaffirme son attachement à la transparence du processus de recrutement au CNRS. Elle s'insurge contre la décision prise sans concertation par la direction du CNRS de ne plus publier le résultat des classements du jury d'admissibilité par ordre de mérite scientifique, ce qui va à l'encontre du décret n°84-1185 du 27 décembre 1984. Ce classement fait suite à un travail long et méticuleux d'évaluation et de sélection des dossiers, et figure sur le procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury d'admissibilité.

Par ailleurs, la Section 02 est indignée par le calendrier adopté par la direction du CNRS, qui consiste à imposer une décision modifiant les règles du concours quelques jours avant les auditions, le concours ayant commencé formellement le 1er février 2021. Elle souligne que les documents fournis aux candidats stipulent qu'au terme des auditions, le jury établit la liste des candidats et candidates admissibles par ordre de mérite et que les résultats d'admissibilité et d'admission sont mis en ligne sur le site web du CNRS à l'issue des réunions des jurys (voir le guide du candidat et de la candidate 2021, page 13). Cette décision intervient de plus au moment où des élections sont en cours pour renouveler les Sections et CID.

La Section 02, en accord avec le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984, a ainsi décidé de diffuser le classement par ordre de mérite, comme habituellement, et encourage vivement la présidence du CNRS à faire de même.

Peter HOLDSWORTH  
Président de la Section 02

**Motion adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2021**  
**18 votants : 18 oui, 0 abstention, 0 non**

#### Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS,
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS,
- Mme Astrid LAMBRECHT, directrice de l'INP,
- M. Philippe LECHEMINANT, directeur adjoint scientifique, Section 02, INP,
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national.